Image not found or type unknown

Modification fiche de pos

Par **natou2**, le **30/06/2015** à **23:44**

Bonjour,

J'ai accepté une fiche poste qui comprend les activités de Controleur de gestion (50 % de mon temps ce qui est à peu près fixe) Assistante de Direction, Responsable formation et correspondante Ressources humaines actvités qui bien qu'elles comportent certaines activités fixes (réunion, pointage) sont en majorité subies par la demande.Je suis au forfait jour et l'on veut me rajouter une charge de travail qui évaluée par la personne qui l'exerce actuellement est de 3 jours par mois. J'ai contesté sous prétexte qu'il y avait une augmentation de charge et d'effectif au sein de la structure depuis ma prise de poste et il m'a été répondu qu'étant au forfait je devais faire un minimum de 9 h par jour. Dois-je accepter cette charge de poste en tant qu'ordre de travail sachant que cela me fera faire plus de 10 h par jour pour 206 j à l'année (convention de forfait)

Par **P.M.**, le **01/07/2015** à **08:37**

Bonjour,
Vous ne précisez pas s'il s'agit d'un forfiat en jours ou en heures...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés